

Mardi 8 octobre à 9 h 45

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE
(M. le Ministre Henry)**

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur les conditions de gratuité du transport scolaire

Jean-Luc CRUCKE sur le Conseil d'Etat wallon

Interpellation de Hervé JAMAR sur la situation extrêmement litigieuse de la ligne à haute tension Tihange-Avernas

Philippe DODRIMONT sur la densification de l'habitat autour des gares

Monsieur Gilles MOUYARD sur la qualité de l'air en Wallonie, source de mortalité

Jean-Luc CRUCKE sur le ras-le-bol des ONG actives dans le domaine climatique

Hervé JAMAR sur l'enquête publique relative au nouveau cadre éolien

Sybille de Coster-Bauchau sur les conditions de gratuité du transport scolaire.

Au mois de juillet dernier, le Médiateur remet son rapport annuel 2012.

Dans le chapitre traitant du transport scolaire, ce rapport relève qu'une mesure a particulièrement attisé la colère de certains parents : à savoir celle qui consiste à ne plus prendre en charge que le transport scolaire des enfants habitant à plus d'un kilomètre de l'école et dont les parents en avaient fait la demande après janvier 2010.

Cela a entraîné la situation curieuse que dans une même famille, les enfants les plus âgés continuaient à emprunter gratuitement le circuit de la TEC et que les autres ne le pouvaient pas.

Par ailleurs, d'autres parents se sont plaints de la rigidité de la mesure, dénonçant notamment le fait que ne soit pris en compte que le critère géographique. Le Médiateur a donc demandé à plusieurs reprises que ce critère soit affiné et qu'il ne soit plus le seul pris en compte lorsqu'il s'agit de décider ou non de la gratuité du transport scolaire sur les lignes des TEC. Il convient de trouver des critères prenant en considération les difficultés rencontrées au jour le jour par les parents.

Cette position du Médiateur, je ne peux que la partager. Certes, les critères doivent rester justes et objectifs, mais manifestement, ils ne parviennent pas à remplir au mieux cet objectif de justice dès lors que les cas particuliers ne sont pas pris en compte.

Monsieur le Ministre avez-vous entendu les suppliques du Médiateur ? Quelles sont les pistes à l'étude pour faire au mieux coïncider les conditions de cette gratuité avec la situation de terrain qui semble poser problème ?

Jean-Luc Crucke sur le Conseil d'Etat Wallon

La presse annonçait récemment la décision de la Wallonie relative à la création d'une juridiction spécialisée dans les recours contre les permis d'urbanisme et les permis d'environnement.

Il semble que cette initiative a eu l'art d'énerver le Conseil d'Etat fédéral dont les représentants ont sollicité en urgence une audience auprès du Ministre-Président.

Qu'en est-il ? Quand est intervenue cette rencontre ? Quel en est le contenu ? Un accord s'est-il dégagé ? Lequel ?

Le Conseil d'Etat fédéral avait-il eu les mêmes scrupules à l'égard de l'organisme flamand dont le modèle wallon n'est finalement qu'une copie ?

Le Ministre-Président dispose-t-il de toutes les assurances quant à la légalité et l'efficacité de l'institution mise en place ?

Le coût budgétaire annoncé (5 millions d'euros) n'est-il pas excessif à l'heure où le discours privilégie les économies et où la fonction est actuellement assumée, sans frais à charge du budget wallon, par une autre institution ?

Le gouvernement wallon persiste-t-il et signe-t-il ?

Interpellation de Hervé Jamar sur la situation extrêmement litigieuse de la ligne à haute tension Tihange Avernas

Dans un dossier de cette importance, de cette complexité, ou l'inaction est devenu le maître mot, une interpellation se justifie pleinement des lors que suite à mes questions parlementaires du 6 octobre 2009, du 4 mai 2010, la situation n'a guère évolué.

Vous connaissez tous les rétroactes de ce dossier qui commença son histoire en 1995...

Vous savez combien cette ligne à toute son importance (sa légitimité c'est autre chose), puisqu'elle alimente une partie du pays et le TGV.

Permis octroyé le 5 juillet 2001. Permis annulé par le conseil d'état le 27 janvier 2009. Vide juridique, zone de non droit depuis lors...

Les communes ont fait dresser des procès verbaux. Elles ont déjà actionné en justice et la cour d'appel de Liège leur a reconnu un intérêt à agir réformant la décision d'instance, mais pas en référé.

Les communes vont engager une citation directe, et donc au pénal, en octobre. Unanimité des conseillers, tous partis confondus et toutes communes confondues.

Dans l'intervalle, mes questions parlementaires et surtout celle du 4 mai 2010.

Elia joue de la musculation médiatique, et en toute impunité continue à utiliser de manière totalement infractionnelle cette ligne illégale. Personne ne bouge. Ni le Ministre, ni le parquet, ni... Sauf les communes qui voient de surcroît arriver une possible prescription de 5 ans quant aux aspects civils et pénaux ... Situation ubuesque. Tout le monde est d'accord pour le dire.

Elia vient de répondre qu'une demande de régularisation allait être déposée. Elle est proprement irrecevable, car la situation est non régularisable, en l'absence d'une action gouvernementale ou judiciaire.

Le chat s'est déjà mordu 3 fois la queue, et les communes sont laissées à leur triste sort.

Vous m'indiquiez ceci le 4 mai 2010 " le Gouvernement wallon précédent a décidé dans l'URGENCE (avant 2009 donc) pour éviter une COUPURE de la ligne alimentant le TGV de mettre en révision le plan de secteur. Lundi prochain, disiez-vous, rencontre entre votre cabinet et Elia ...

Depuis, vous avez pris un arrêté qui prévoit que la ligne en question ne doit pas être reprise au plan de secteur étant donné sa puissance (150KV).

Monsieur le ministre, je pourrai vous parler des heures et des heures de ce dossier. Vous savez que je n'ai jamais eu d'attitude polémique à votre égard et les difficiles chantiers qui sont les vôtres.. Quelle est votre solution ? Quel dédommagement aux communes qui ont à gérer ce dossier d'une complexité énorme? Quid de la santé publique et des normes? Quid de la réhabilitation des sites? Quid quid ?

Philippe Dodrimont sur la densification de l'habitat autour des gares.

La semaine de la mobilité a été, cette année encore, l'occasion de réfléchir à des solutions pour une mobilité plus douce, notamment en favorisant le recours aux transports en commun.

Certains navetteurs de longue date ont pointé à cet égard le manque de fiabilité des services de la SNCB, mais cela est un débat qui se tient dans les assemblées d'un autre niveau de pouvoir que le nôtre.

Pour ma part, je voudrais revenir sur l'un des objectifs détaillés dans votre note politique sur l'aménagement du territoire, celui de densifier l'habitat autour des gares pour favoriser le recours aux transports en commun.

Pouvez-vous me détailler l'avancement des projets qui poursuivent cet objectif ? Quels en sont les résultats ?

Lorsque l'un de ces projets aboutit à augmenter fortement la densité de population autour d'une gare, existe-t-il un canal de communication permettant de communiquer la nouvelle situation aux sociétés de transport, afin que celles-ci adaptent leurs services lorsque cela est nécessaire ?

Gilles Mouyard sur la qualité de l'air en Wallonie source de mortalité

Monsieur le Ministre, une étude de l'ONG Institut santé et environnement vient de révéler qu'en 2011 4.655 personnes sont mortes des suites de problèmes dus à la pollution de l'air à Sao Paulo au Brésil.

Pour Céline Ircel de la cellule interrégionale pour l'environnement, la pollution de l'air en Belgique cause aussi des morts au sein de la population. Cependant, elle déclare ne pas pouvoir disposer de chiffres exacts car il est difficile de quantifier l'impact de la pollution de l'air sur la mortalité.

Pour les scientifiques, cette pollution de l'air touchera prioritairement les personnes en fin de vie, qui décéderont plus tôt que ce que l'espérance de vie de notre pays laisserait présager. Mais il faut aussi noter que cette mortalité prématurée touchera d'avantage les citoyens.

Frans Fierens directeur de la même cellule, estime lui que l'espérance de vie des Belges diminue d'un an à cause de la pollution de l'air, et ce malgré le fait que la concentration de particules fines a diminué depuis 20 ans. Il estime donc que la qualité de l'air doit demeurer une préoccupation pour tous.

Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous de la qualité de l'air en Wallonie ? Existents-ils des points noirs en Wallonie ? Si oui, quels sont-ils ? Et où sont-ils situés ? Comment comptez-vous lutter contre la mortalité prématurée due à la pollution de l'air ? Face aux discours de la cellule interrégionale pour l'environnement, comptez-vous prendre de nouvelles mesures ? Si oui dans quels secteurs ? Si non, pouvez-vous justifier votre réponse ?

Jean-Luc Crucke sur le ras-le-bol des ONG actives dans le climat

Les ONG actives dans le climat et les ONG ont récemment dénoncé l'absence totale de coordination des politiques climatiques entre les Régions du pays. Aucune intégration n'est mise à l'œuvre et la répartition des objectifs nationaux entre les entités fédérées n'est toujours pas conclue.

Tout aussi grave, cette absence d'accord aboutit au blocage, sur un compte de la Banque Nationale, du produit de la vente des crédits issus du marché du carbone européen, environ 150 millions par an.

Enfin, si la Flandre a sorti son plan climatique, ainsi que Bruxelles, la Wallonie n'a pas encore vu son plan approuvé par le Parlement !

Comment expliquer une telle situation ? Quelle est l'ampleur du désastre ? Quelles sont les démarches effectuées pour dénouer les fils du dossier et tenter de trouver un accord ?

Un espoir est-il permis ? Lequel ? Le Ministre s'est-il fixé un échéancier ? Lequel ? Le délai de deux mois fixé par les ONG pour obtenir le déblocage semble-t-il réaliste ?

Quelles sont les solutions sur la table ?

Hervé Jamar sur l'enquête publique relative au nouveau cadre éolien

La presse s'est faite l'écho il y a quelques jours de possibles soucis dans la réalisation de l'enquête publique relative au nouveau cadre éolien.

Pour rappel, et sans entrer dans tous les rétroactes de ce dossier, cette enquête a pour but de recueillir l'ensemble des remarques des citoyens au sujet de la nouvelle cartographie d'implantation des éoliennes en Wallonie.

Or, d'après le journal, certaines communes n'auraient pas effectué l'affichage réglementaire dans le délai légal prescrit, soit 5 jours.

Raison invoquée par ces communes, l'ensemble des documents nécessaires leur seraient parvenu trop tardivement.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me confirmer cette information ? Savez-vous combien de communes sont concernées ? Ce non-respect de délais peut-il remettre en cause l'ensemble de l'enquête publique ?